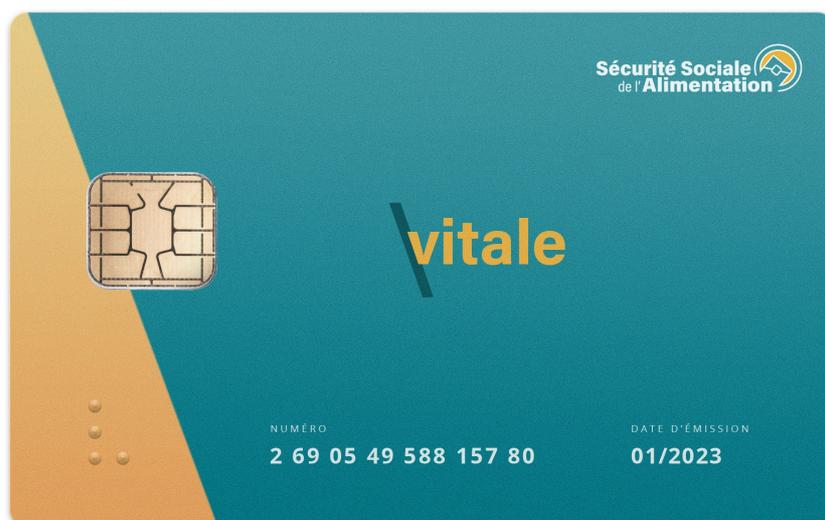


Les pharmacies vont-elles bientôt vendre aussi des pommes bio locales ?

oYez!
webmagazine

Et si certains produits alimentaires étaient remboursés par la Sécurité sociale, comme les médicaments ? Depuis 2019, plusieurs organismes réfléchissent avec sérieux à intégrer l'alimentation dans le système de protection sociale.

Par Anne Veitl
Publié le 21 février 2022
Rubriques : Politiques, Circuits économiques



Imaginez : nous sommes en 2032 à Grenoble. Après être passé à la pharmacie pour le renouvellement de votre traitement contre la Covid 31, vous allez récupérer votre commande de fruits et légumes à la *Roulotte Bio*, tractée par deux chevaux. Comme tous les mardis en fin d'après-midi, elle stationne devant la gare. Pour payer, vous utilisez à nouveau votre Carte Vitale. Elle comprend désormais une partie alimentation. Comme vous avez acheté uniquement des produits frais, locaux et issus de l'agriculture biologique, ils sont pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale.

Le projet de « Sécurité sociale de l'alimentation »

Retour en 2019 : cette année-là, un ensemble d'organismes commence à réfléchir aux manières d'intégrer une partie des dépenses d'alimentation dans le système de protection sociale. Des agronomes, des agriculteurs, des syndicalistes et des chercheurs imaginent alors une « Sécurité sociale de l'alimentation » (SSA).

Depuis 1945, la « Sécu » (comme il se dit) permet de garantir à tous des moyens financiers de subsistance, quelle que soit la situation de chacun. Elle vise à protéger contre des risques : tomber malade, avoir un accident du travail, ne pas avoir assez de revenus quand la famille s'agrandit ou au moment de la retraite.

De la même manière, une SSA devra permettre à tous d'acheter des aliments de qualité. Le principal risque en jeu est de ne pas avoir les revenus suffisants. Mais le risque santé est aussi présent : il s'agit de pouvoir se procurer des aliments bons pour sa santé.

Pourquoi ?

Au départ du projet, le but était de permettre aux personnes en situation de précarité d'accéder à une alimentation choisie de qualité. L'objectif était d'imaginer un système pour ne plus recourir aux colis gratuits de produits distribués par les grandes associations caritatives.

Les promoteurs de la SSA critiquent en effet fortement cette forme d'aide alimentaire, telle qu'elle s'est développée en France depuis les années 1980.

Pour qui ?

Comme pour la Sécu mise en place en 1945, tout le monde devra pouvoir bénéficier des aides financières. Elles ne seront pas réservées seulement aux personnes en situation de précarité, elles devront être universelles.

Pour les inventeurs de la SSA, ce principe d'universalité est un des aspects importants du projet.

Pour quels produits ?

Tous les produits alimentaires ne seront pas pris en charge par la SSA. Des instances décideront quels aliments et quels producteurs seront concernés par la Sécu. Des groupes labelliseront en quelque sorte certains agriculteurs et des catégories de produits. Comme pour les médecins dont les consultations sont remboursées, il s'agira de « conventionner » des producteurs.

Ces groupes prendront la forme concrète de « caisses locales », comme pour les différentes branches de la Sécu. Selon les promoteurs de la SSA, ces caisses devront fonctionner de manière démocratique et indépendante par rapport à l'Etat et au système politique, comme c'était le cas pendant les premières années de la Sécu.

Pour Grenoble et sa région, par exemple, il faudra mettre en place une Caisse locale de l'alimentation couvrant le territoire de la Métropole, les zones agricoles et les massifs proches où se trouvent des agriculteurs qui approvisionnent les zones urbaines.

Comment, concrètement ?

Pour l'instant, le projet est d'accorder à chaque personne une somme de 150 euros par mois. Le budget nécessaire sera collecté par des cotisations, puis redistribué.

Où prélever les cotisations ? Sur quels circuits financiers ?

Tout est à inventer.

Pour approfondir :

- Site Internet du collectif : <https://securite-sociale-alimentation.org>

- page Facebook : <https://www.facebook.com/SocialeAlim>

Source de l'image : page Facebook.